



**Recommandations pour
l'accessibilité des
installations de tennis**

Recommandations pour l'accessibilité des installations de tennis

Table des matières

1.	Objectif du guide	3
1.1	Première étape : Analyse de la situation actuelle	3
1.2	Trouver des solutions appropriées	3
1.3	Une accessibilité repensée	4
1.4	Tout n'a pas besoin d'être parfait !	4
2.	Accessibilité en Suisse : Bases légales	4
2.1	Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)	4
2.2	Norme SIA 500 « Constructions sans obstacles »	4
2.3	Nouvelles constructions : accessibilité totale	5
2.4	Installations existantes : adaptation progressive	5
3.	Accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant	5
3.1	Places de stationnement	5
3.2	Accessibilité du parking à l'entrée principale	6
3.3	Accessibilité à l'intérieur de l'établissement	6
3.4	Accessibilité sur le court	6
3.5	Accessibilité pour le public	7
3.6	Accessibilité des toilettes et des vestiaires	7
4.	Accessibilité pour les personnes malvoyantes	8
5.	Accessibilité pour les personnes malentendantes	9
6.	Accessibilité numérique et communication	9
7.	La diversité, une opportunité	9
8.	Check-list pour les clubs/centres	10
9.	Contacts	11
9.1	Associations suisses pour l'inclusion	11
9.2	Niveau communal et cantonal	11
9.3	Niveau fédéral	11
9.4	Sponsors et partenaires privés	12
9.5	Constructeurs de courts de tennis	12
9.6	Swiss Tennis	12
10.	Sources	13

1. Objectif du guide

Ce guide montre comment rendre les installations de tennis plus accessibles à tou.te.s en Suisse. L'accessibilité ne se limite pas au respect de prescriptions. Elle crée une véritable participation, promeut l'inclusion et rend le club ou le centre plus attrayant pour de nouveaux.elles membres.

Ces recommandations se basent sur le guide de l'ITF sur les infrastructures ([version originale en anglais](#)), mais sont adaptées à la réalité des clubs et centres de tennis suisses. Vous trouverez ici des idées et des exemples qui peuvent être adaptés de manière flexible aux besoins et aux ressources de votre club ou centre si vous souhaitez accueillir des personnes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

1.1 Première étape : Analyse de la situation actuelle

Mettez-vous à la place d'une personne à mobilité réduite ou à perception sensorielle réduite. Utilisez des moyens auxiliaires simples comme une poussette, une simulation de fauteuil roulant, un bandeau pour les yeux ou une protection auditive pour identifier les obstacles sur le terrain (tant dans la zone réservée aux joueur.euse.s que dans la zone réservée au public).

Impliquez activement des personnes concernées : leur perspective est cruciale pour des solutions pratiques. Ensemble, vous trouverez des alternatives adaptées à vos ressources et à vos priorités.

Astuce pratique

Demandez conseil aux associations de sport en fauteuil roulant (voir liste de contacts, p. 11) ou rendez-vous dans les centres d'entraînement les plus proches de chez vous : <https://www.spv.ch/fr/trouver-un-entrainement>

1.2 Trouver des solutions appropriées

Toutes les améliorations ne nécessitent pas de grands travaux de construction. Souvent, des solutions simples et créatives suffisent.

Voici quelques exemples pour les personnes en fauteuil roulant :

- **Utiliser des entrées alternatives :**
Une porte est trop étroite ? Vous pouvez peut-être adapter la signalisation et indiquer une entrée plus large, même si celle-ci n'est normalement pas utilisée par le public.
- **Franchir les petits obstacles :**
Deux marches mènent aux courts de tennis ? Une planche en bois stable peut servir de rampe provisoire. Si nécessaire, aidez brièvement la personne à franchir l'obstacle.
- **Repenser les vestiaires :**
Les vestiaires se trouvent au sous-sol ? Y a-t-il un local à outils au niveau de l'entrée que vous pourriez dégager et transformer en vestiaire ?



Photo de Freepik / www.freepik.com

1.3 Une accessibilité repensée

L'accessibilité ne concerne pas que les personnes en situation de handicap. Elle facilite également le quotidien des personnes âgées, des femmes enceintes, des parents avec une poussette ou des personnes souffrant de blessures passagères (p. ex. avec des béquilles).

Pensez à tous les domaines de la vie du club : courts, vestiaires, restaurant, salles de réunion, terrasse, lounge. Chacun.e devrait pouvoir participer en tant que spectateur.trice, membre du comité ou sportif.ve actif.ve.

1.4 Tout n'a pas besoin d'être parfait !

Le plus important, c'est le dialogue : discutez avec les personnes concernées, échangez des idées et développez des solutions communes. Les participant.e.s aiment être impliqué.e.s et contribuer au développement du club (voir liste de contacts, p. 11).

L'objectif n'est pas de tout mettre en œuvre immédiatement, mais d'amorcer un processus de réflexion qui apporte des améliorations concrètes, petit à petit. Avec le temps, des solutions adaptées voient le jour et, surtout, un envi-

Astuce pratique

En cliquant sur les liens ci-dessous, vous trouverez la formation en ligne de Swiss Olympic « Vivre l'inclusion » ainsi que la formation en ligne de Swiss Tennis sur le thème des infrastructures.

ronnement ouvert et inclusif.

2. **Accessibilité en Suisse : Bases légales**

2.1 Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)

La loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand, RS 151.3) oblige à prévenir ou à éliminer les inégalités dont sont victimes les personnes en situation de handicap. L'objectif est de leur permettre de participer sans discrimination à la vie sociale, y compris l'accès aux bâtiments et les installations accessibles au public.

La LHand s'applique en particulier :

- Aux bâtiments publics nouvellement construits ou rénovés ;
- Aux installations sportives ;
- Aux infrastructures entièrement ou partiellement financées par des fonds publics.

Le principe de proportionnalité doit être respecté lors de la mise en œuvre : les mesures doivent être réalisables et économiquement acceptables.

Informations complémentaires :

<https://www.ebgb.admin.ch/fr/loi-sur-legalite-pour-les-personnes-handicapees-lhand>

2.2 Norme SIA 500 « Constructions sans obstacles »

La norme SIA 500 est le document technique de référence pour la planification et la réalisation de constructions sans obstacles en Suisse. Elle définit des exigences concrètes quant à la manière dont les bâtiments et les espaces extérieurs doivent être conçus pour garantir l'accessibilité.

Points importants de la norme :

- Accès de plain-pied (rampe d'inclinaison max. 6%)
- Largeurs de porte d'au moins 80 à 100 cm

- Surfaces de mouvement pour fauteuils roulants (min. 1,40 × 1,40 m)
- Hauteurs de commande pour interrupteurs et boutons-poussoirs (max. 1,10 m)

Des écarts ne sont autorisés que si des solutions équivalentes peuvent être prouvées.

Informations complémentaires :

<https://architecturesansobstacles.ch/publications/sia-500-constructions-sans-obstacles/>

<https://www.procap.ch/fr/prestations/conseil-et-information/construction-sans-obstacles/fiches-techniques-et-control/ouverts-au-public/>

2.3 Nouvelles constructions : accessibilité totale

Les nouvelles infrastructures doivent :

- Satisfaire intégralement aux prescriptions de la SIA 500;
- Garantir l'accessibilité dans tous les domaines (courts, vestiaires, restaurant, tribunes, etc.).

Planifiez dès le départ l'accessibilité et vérifiez-la régulièrement tout au long du processus de construction. Des concepts d'espaces ouverts facilitent l'accès.

2.4 Installations existantes : adaptation progressive

Les infrastructures existantes doivent :

- Procéder aux adaptations appropriées ;
- Supprimer progressivement les obstacles gênants tels que les marches ou les seuils ;
- Se baser sur la norme SIA 500 (même si elle n'est pas rétroactive).

Pour les transformations importantes, l'application de la norme SIA 500 devient obligatoire.

Astuce pratique

Réalisez un audit d'accessibilité (p. ex. avec des personnes concernées ou une association de sport en fauteuil roulant).

3. **Accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant**

Obstacles typiques rencontrés par les personnes en fauteuil roulant :

- Toilettes et vestiaires inaccessibles
- Couloirs et portes trop étroits ou obstrués
- Différences de hauteur (p. ex. rampes pentues, bordures)

Les mesures suivantes contribuent à améliorer la mobilité des personnes en fauteuil roulant et l'accessibilité de votre installation.

3.1 Places de stationnement

- Places de stationnement pour personnes en situation de handicap directement à l'entrée principale
- Dimensions standard d'une place de stationnement pour personnes en situation de handicap : 3,6 m de largeur ou deux places de stationnement de 2,4 m plus un passage d'accès de 1,2 m
- Surface plane, bordures abaissées aux endroits appropriés



Photo de Freepik / www.freepik.com

3.2 Accessibilité du parking à l'entrée principale

- Clairement signalé par des symboles
- Chemin stable, plat, antidérapant, largeur min. 1,2 m (idéalement : 1,8 m), pour que les fauteuils roulants ou les poussettes puissent passer.
- Rampes d'inclinaison max. 6%, marches supplémentaires pour tous les groupes d'utilisateurs
- Privilégier les portes automatiques

3.3 Accessibilité à l'intérieur de l'établissement

- Portes d'entrée d'au moins 1,2 m de largeur (pour fauteuils roulants de sport)
- Pas de seuils > 2 cm, éviter les tapis et les grilles
- Rampes d'inclinaison max. 6% également à l'intérieur
- Réception basse ou passerelle pour une communication sans obstacle
- Régler le ferme-porte pour qu'il fonctionne facilement (également utile pour les personnes âgées ou les enfants)
- Garantir l'accès aux courts intérieurs et extérieurs. Le chemin menant du club-house aux courts devrait également être adapté aux personnes en fauteuil roulant.



Exemple d'accès en rampe

Photo de Freepik / www.freepik.com

3.4 Accessibilité sur le court

- Espace sûr pour le rangement des fauteuils roulants (fauteuils roulants de tous les jours et de sport)
- Espace suffisant entre les montants du filet et les terrains
- Passages libres autour du court pour changer de côté
- Placer les lampadaires de manière qu'ils ne constituent pas des obstacles

Les revêtements de court de tennis en fauteuil roulant sont les suivants : acrylique, asphalte, terre battue, moquette, gazon naturel, gazon artificiel.

Bon à savoir : tennis en fauteuil roulant sur des courts en terre battue

En principe, il est également possible de jouer au tennis en fauteuil roulant sur des courts en terre battue, à condition que la construction et l'entretien des terrains répondent aux exigences. Grâce à des pneus larges et lisses, le poids est réparti uniformément et les joueurs.ses se déplacent de manière contrôlée : de cette manière, les traces ne sont généralement pas plus marquées que lorsque l'on joue debout.

Les courts en terre battue posent toutefois des exigences accrues en matière d'entretien. Il est important de contrôler régulièrement la surface, en particulier pour détecter la présence d'ornières, de tassement ou de dommages dus aux rotations brusques des fauteuils roulants. Il est essentiel que la surface de jeu soit régulière.

Sur les courts mouillés ou encore mous (p. ex. au printemps ou après la pluie), il peut y avoir un affaissement, des ornières ou un tassement. Si des courts en terre battue sont utilisés, ils doivent être très bien tassés, plats et correctement arrosés. Il est donc essentiel de disposer d'une surface plane et bien tassée, d'arroser correctement et d'éviter les matchs dans des conditions inadaptées.

Alternatives recommandées : Les revêtements tous temps et synthétiques tels que Swiss Court®, Tennis Force®, Laykold® ou Rebound Ace® conviennent nettement mieux au tennis en fauteuil roulant. Ces revêtements sont plats, stables, plus indépendants des conditions météorologiques et permettent de rouler sans problème sans endommager la surface.

Conclusion : La terre battue n'est pas un critère d'exclusion pour le tennis en fauteuil roulant, mais un entretien professionnel du terrain est essentiel.

Swiss Tennis recommande les [cours d'entretien des terrains](#), qui enseignent l'entretien professionnel et durable des courts de tennis.

3.5 [Accessibilité pour le public](#)

- Places pour spectateur.trice.s avec main courante surélevée et vitre transparente
- Prévoir des issues de secours, y compris des ascenseurs et des escaliers (les ascenseurs pour fauteuils roulants ne sont pas des voies d'évacuation)

3.6 [Accessibilité des toilettes et des vestiaires](#)

- Douches et toilettes avec possibilité de transfert facile (p. ex. main courante, aide à la marche, tabouret, chaise) depuis le fauteuil roulant
- Accès de plain-pied aux douches et aux toilettes
- Tous les éléments de commande (boutons de douche, distributeurs de savon, etc.) sont accessibles depuis la position assise (env. 1,30 m).
- Toilettes séparées pour les personnes en situation de handicap idéales
- Veiller à la proximité des courts
- Prévoir des locaux de stockage pour les fauteuils roulants

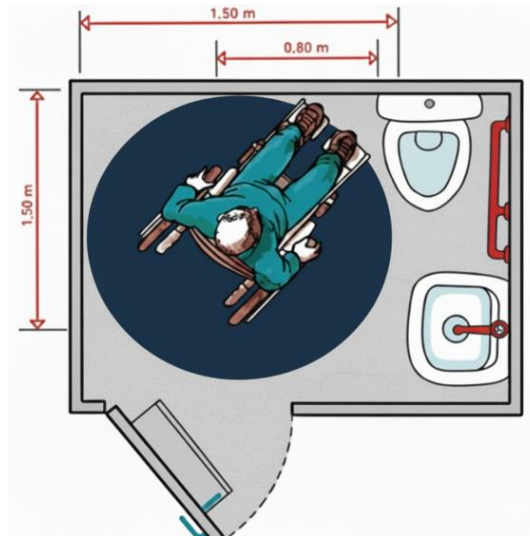


Photo de Freepik / www.freepik.com

Bon à savoir : le fauteuil roulant de sport

Les fauteuils roulants de sport sont très différents des fauteuils roulants de tous les jours. Les roues sont **inclinées** jusqu'à **25°**, ce qui garantit la stabilité et la manœuvrabilité et permet des mouvements dynamiques sur le terrain.

La largeur de base (mesurée à partir du bord extérieur des roues) peut atteindre **1,2 mètre**, soit nettement plus que les quelque 80 cm d'un fauteuil roulant normal. Ces dimensions doivent être prises en compte lors de la planification des portes, des couloirs et des accès au court. Pratique : les roues peuvent être enlevées si besoin pour faciliter l'accès dans les espaces exigus.



4. Accessibilité pour les personnes malvoyantes

Défis typiques :

- L'absence ou le mauvais contraste des couleurs compliquent l'orientation et la compréhension
- Éclairage défavorable (trop faible, éblouissement, reflets)

- Signalisation insuffisante : ajoutez des inscriptions en braille si possible
- Informations écrites complexes ou difficilement lisibles

Astuce pratique

Utilisez des contrastes nets, des polices bien lisibles et un éclairage uniforme sans éblouissement.

5. Accessibilité pour les personnes malentendantes

Problèmes possibles :

- Les surfaces dures génèrent des bruits de fond gênants
- Le manque d'informations visuelles réduit l'autonomie
- Communication peu claire du personnel

Astuce pratique

Complétez les systèmes d'alarme acoustiques par des signaux visuels et formez le personnel à une communication simple et claire.

6. Accessibilité numérique et communication

L'accessibilité ne s'arrête pas à l'architecture, les offres numériques doivent elles aussi être inclusives.

Points importants :

- Site Internet avec des contrastes de couleurs clairs, navigation simple, fichiers PDF lisibles, etc.
- Proposer des informations en langage simplifié
- Signaler clairement les offres incluses sur le site Internet
- Communication transparente sur les zones inaccessibles

Depuis 2026, nous avons mis en place chez Swiss Tennis un outil d'aide visuelle qui améliore continuellement l'accessibilité numérique de notre site Internet et facilite les modifications nécessaires afin d'optimiser en permanence l'accessibilité du site. En principe, cet outil peut être utilisé sur n'importe quel site Internet et contribue à garantir l'accessibilité numérique pour tou.te.s les utilisateur.trice.s.

7. La diversité, une opportunité

L'accessibilité ne se limite pas à des adaptations structurelles : elle implique de reconnaître la diversité des besoins et de vivre activement l'inclusion. Tout ne peut pas être mis en œuvre immédiatement, mais chaque étape compte.

L'objectif n'est pas la perfection, mais un processus continu : l'ouverture, la créativité et le dialogue permettent un club accessible à tous. Sur le court et au-delà.



8. Check-list pour les clubs/centres

Les points les plus pertinents pour un club ou un centre de tennis sont les suivants :

Espaces extérieurs

- Suffisamment de places de stationnement pour personnes en situation de handicap à proximité de l'entrée
- Signalisation claire et bien visible
- Chemins sans obstacles : largeur min. 1,20 m, idéalement 1,80 m
- Pente maximale des rampes : 6%
- Revêtements durs et antidérapants (adaptés aux fauteuils roulants et aux cannes)
- Bordures abaissées ou aides au franchissement

Portes

- Portes intérieures : largeur min. 90 cm
- Entrée principale : min. 1,20 m, idéalement 1,80 m
- Portes automatiques ou peu d'effort à l'ouverture

Circulation intérieure

- Couloirs : min. 1,20 m, avec espaces de manœuvre pour fauteuils roulants
- Pas de seuils > 2 cm
- Revêtements de sol antidérapants
- Ascenseur : entretenu régulièrement, utilisable de manière autonome

Installations sanitaires

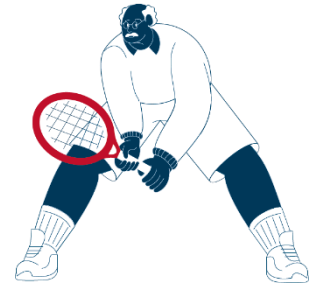
- Toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite avec suffisamment d'espace pour le transfert latéral (min. 90 cm)
- Lavabos et accessoires (savon, papier) facilement accessibles
- Signalisation claire

Vestiaires et douches

- Douche de plain-pied
- Siège ou espace de transfert
- Poignées de maintien
- Signalisation bien visible

Espace spectateur.trice.s

- Espace spectateurs pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnant.e.s
- Bonne visibilité sur le terrain
- Mise à disposition de chaises si besoin



9. Contacts

9.1 Associations suisses pour l'inclusion

ASP (Association suisse des paraplégiques) – Centre pour la construction sans obstacles

<https://www.spv.ch/fr/conseils/conseil-en-construction>

062 737 40 00

zhb@spv.ch

PluSport

<https://www.plusport.ch/fr/>

044 908 45 00

mailbox@plusport.ch

Procap – Construction sans obstacles

<https://www.procap.ch/fr/prestations/conseil-et-information/construction-sans-obstacles/>

062 206 88 50

bauen@procap.ch

Pro Infirmis

<https://www.proinfirmis.ch/fr/index.html>

058 775 20 00

contact@proinfirmis.ch

Swiss Inclusive Sport

<https://inclusivesport.ch/fr/>

076 839 00 17

info@inclusivesport.ch

9.2 Niveau communal et cantonal

De nombreux cantons et communes disposent de fonds spécifiques dédiés à l'inclusion, à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et à la promotion du sport inclusif. Ils gèrent notamment des fonds de loterie qui soutiennent des projets d'utilité publique. Les installations sportives publiques ou très fréquentées peuvent ainsi bénéficier de contributions importantes. Par exemple, les cantons peuvent contribuer au financement d'infrastructures sportives et à leur modernisation si les travaux de transformation en améliorent l'accès pour le grand public.

En cliquant sur les liens suivants, tu trouveras pour chaque canton toutes les informations sur les différents fonds de loterie, fonds pour le sport et fonds de Swisslos :

<https://www.swisslos.ch/fr/informations/utilite-publique/fonds-cantonaux/function-et-adresses.html>

<https://soutien-loro.ch/fr/demande>

9.3 Niveau fédéral

- Soutien de projets favorisant l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Sont notamment éligibles les aménagements structurels qui permettent une participation équitable à la vie associative

Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)

<https://www.ebgb.admin.ch/fr>

058 462 82 36

ebgb@gs-edi.admin.ch

9.4 Sponsors et partenaires privés

Les entreprises et banques locales (p. ex. Raiffeisen, Migros, Coop) disposent de budgets de sponsoring pour des projets sociaux/sportifs.

9.5 Constructeurs de courts de tennis

Si vous avez des questions sur les revêtements de courts de tennis ou si vous souhaitez savoir quels terrains sont particulièrement adaptés pour jouer en fauteuil roulant, n'hésitez pas à contacter nos partenaires de construction de courts de tennis. Vous trouverez toutes les coordonnées en cliquant sur le lien suivant : <https://www.swisstennis.ch/fr/federation/partenariats/partenaires/>

9.6 Swiss Tennis

Giulia Damiano

Responsable RSE

<http://swisstennis.ch/fr/federation/qui-sommes-nous/avantage-all/inclusion/>

032 344 07 27

advantageall@swisstennis.ch

10. Sources

Le présent document s'appuie notamment sur les textes, directives et recommandations de l'International Tennis Federation (ITF), de l'ASP (Association suisse des paraplégiques) et de l'organisation Procap. Les contenus présentés se basent notamment sur les informations, guides et ressources disponibles sur leurs sites Internet officiels et dans leurs publications spécialisées.

Vous trouverez ici tous les liens importants vers les documents et informations complémentaires contenus dans ce document :

- Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) – Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (loi fédérale depuis le 1^{er} janvier 2004) : <https://www.ebgb.admin.ch/fr/loi-sur-legalite-pour-les-personnes-handicapees-lhand>
- SIA 500 « Constructions sans obstacles » – Architecture sans obstacles (norme suisse pour des bâtiments sans obstacles, pour la première fois en 2009) : <https://architecturesansobstacles.ch/publications/sia-500-constructions-sans-obstacles/>
- Procap – fiches pratiques et check-lists pour les bâtiments accessibles au public (actualisées en permanence) : <https://www.procap.ch/fr/prestations/conseil-et-information/construction-sans-obstacles/fiches-techniques-et-contrôle/ouverts-au-public/>
- ITF Facilities Guide (édition 2023) : <http://itf.uberflip.com/i/1255985-facilities-guide/11>
- Outil de recherche d'entraînements pour les clubs de sport en fauteuil roulant – Association suisse des paraplégiques- (actualisé en permanence) : <https://www.spv.ch/fr/trouver-un-entrainement>
- Formation en ligne « Vivre l'inclusion » – Swiss Olympic Academy : <https://academy.swissolympic.ch/training-detail/65f84b95f8b49b5ead0c8d28>
- Formation en ligne « Infrastructures de tennis » – Swiss Olympic Academy : <https://academy.swissolympic.ch/training-detail/66c4874a80206a252107f373>
- Cours d'entretien des terrains – Swiss Tennis : <https://www.swisstennis.ch/fr/formation/formation-continue/fonctionnaires/gardien-de-courts-chef-de-courts/>